



location vide dois-je repeindre les murs

Par **REANT**, le **12/03/2012** à **09:03**

je suis locataire depuis 5 ans. L'appartement était très propre lorsque j'en ai pris possession. Je vais quitter cet appartement dans un mois.

suis je obligé de refaire la peinture des murs ? en effet la peinture n'est pas dégradée mais les cadres fixés sur les murs laissent apparaître des marques.

Mon intention est de reboucher les trous de fixation des cadres et des meubles fixés aux murs dans la cuisine.

D'une manière générale les murs qui étaient blancs se sont jaunis avec le temps.

Merci d'avance de votre réponse.

Sincères salutations

Par **janus2fr**, le **12/03/2012** à **10:57**

Bonjour,

Le jaunissement uniforme des murs serait considéré comme usure normale. Mais si vous dites que c'est au point que l'on voit à présent tout ce qui était accroché aux murs, cela peut être considéré comme dégradations.

Il serait donc préférable de repasser une couche de peinture de façon à rendre des murs "uniformes". D'autant que vous allez reboucher des trous...